



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats emploi consolidé

Question écrite n° 45817

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre délégué aux relations du travail sur le fait que les contrats emplois consolidés (CEC) sont prévus essentiellement au profit d'employeurs s'engageant à les pérenniser ultérieurement. Elle souhaiterait connaître quelle est la nature des engagements exigés de la part des employeurs et notamment si une simple déclaration d'intention sans obligation juridique réelle est suffisante.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45817

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : relations du travail

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2004, page 6197